



Salarié Licenciée à tort pour maltraitance (infirmière)

Par Visiteur

Bonjour, je suis infirmiere de nuit et ma collegue de travail (une aide soignante) est accusée à tort de maltraitance; Nous avons travaillé la nuit du mercredi au jeudi, le jeudi soir ma collegue reçoit un coup de telephone de la direction lui informant qu'elle est convoquée le lendemain (elle aura une mise à pied). La direction lui signale qu'elle a reçu une lettre de la famille d'une patiente comme quoi elle l'aurait maltraitée (refus de lui donner à boire, lui aurait mal parlé.... ma collegue n' a jamais pu voir cette lettre) or nous avons travaillé ensemble et ceci est strictement faux. La direction ne m'a jamais convoqué pour me demander ce qui s'est passe, juste et ce par l'intermediaire de ma cadre de faire un courrier decrivant le deroulement de la nuit et qui ma dit entre autre que je ne suis en aucun cas concernés dans ces accusations. Entre temps une des equipes de jour à rediger des lettres confirmant ces fausses accusations. comment faire pour defendre ma collegue?

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour, je suis infirmiere de nuit et ma collegue de travail (une aide soignante) est accusée à tort de maltraitance; Nous avons travaillé la nuit du mercredi au jeudi, le jeudi soir ma collegue reçoit un coup de telephone de la direction lui informant qu'elle est convoquée le lendemain (elle aura une mise à pied). La direction lui signale qu'elle a reçu une lettre de la famille d'une patiente comme quoi elle l'aurait maltraitée (refus de lui donner à boire, lui aurait mal parlé.... ma collegue n' a jamais pu voir cette lettre) or nous avons travaillé ensemble et ceci est strictement faux. La direction ne m'a jamais convoqué pour me demander ce qui s'est passe, juste et ce par l'intermediaire de ma cadre de faire un courrier decrivant le deroulement de la nuit et qui ma dit entre autre que je ne suis en aucun cas concernés dans ces accusations. Entre temps une des equipes de jour à rediger des lettres confirmant ces fausses accusations. comment faire pour defendre ma collegue?

La première chose à faire serait, comme vos collègues de confirmer votre version des faits, en mettant en avant le fait que ce sont des fausses accusations.

Si l'employeur refuse de prendre vos témoignages en compte, et que l'employeur procède au licenciement, qui est inévitable s'il est déterminé dans sa décision, votre collègue devra contester son licenciement devant le Conseil des prud'hommes. Vous aurez alors la possibilité de produire votre témoignage devant un juge.

Très cordialement.